

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0640_ARM_TRIATHLON DE CHALAIN 2024
Portant réglementation de la circulation pendant une épreuve sportive

Service : PPR - ROUTES EXPLOITATION ET ENTRETIEN

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Route et notamment les articles R411-30 et R411.31 modifiés ;
- VU le Code du Sport et notamment les articles A331-37 et suivants ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 portant sur la signalisation des routes et autoroutes modifié ;
- VU l'instruction interministérielle du 13 mars 2018 relative aux dispositions réglementaires applicables aux épreuves sportives ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de la mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;
- VU l'accord du Directeur de la régie de Chalain ;
- VU le dossier déposé par M. Franck HERBILLON de **TRIATH'LONS**, organisateur de l'épreuve sportive intitulée « **TRIATHLON DE CHALAIN** » qui se déroulera les **samedi 08 et dimanche 09 juin 2024** ;

- CONSIDÉRANT** que l'organisateur demande le bénéfice du régime de la priorité de passage en application des dispositions de l'article R111-30 susvisé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une épreuve sportive qui donnera lieu à des classements officiels ;
- CONSIDÉRANT** le dispositif de sécurité prévu par l'organisateur (signaleurs, véhicules d'accompagnement) ;
- CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, il convient de réglementer la circulation sur les routes empruntées ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Les conditions de passage du « **TRIATHLON DE CHALAIN** » sur les **Routes Départementales n°27, 147, 90, 90E1, 74, 75, 39 et 39E, hors agglomération** figurant sur l'itinéraire détaillé joint au dossier de l'organisateur sont fixées par le présent arrêté.

ARTICLE 2 RÉGIME DE CIRCULATION

La compétition bénéficie de la priorité de passage conformément à l'article R411-30 du Code de la Route sur les routes mentionnées à l'article 1.

Les accès aux routes mentionnées à l'article 1 depuis toutes les voies publiques seront fermés par des signaleurs pendant le passage des coureurs.

Ces restrictions de circulation prendront effet le **samedi 08 juin 2024 de 15h30 à 18h00** et le **dimanche 09 juin 2024 de 14h45 à 17h00**.

ARTICLE 3 RESTRICTION DE CIRCULATION

La circulation sur la **RD39E** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Le dimanche 09 juin 2024 de 09h30 à 09h50, de 11h00 à 11h50 et de 12h30 à 13h00
Localisation	Du PR 1+0400 (péage) au PRF
Restriction	Circulation interdite à tous les véhicules
Dérogations	Véhicules des forces de l'ordre et de secours Véhicules accrédités par l'organisateur

ARTICLE 4 La signalisation routière et celle prévue à l'article A311-37 et suivant du Code des sports seront mises en place et maintenues par l'organisateur sous le contrôle des Agences Routières Départementales de CHAMPAGNOLE et de SAINT CLAUDE.

ARTICLE 5 Mme la Directrice des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à Mmes et MM. les Maires de DOUCIER, MARIGNY, FONTENU, SAFFLOZ, CHEVROTAINÉ, LE FRANOIS, MENETRUX EN JOUX, SONGESON, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de METZ, M. Le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, Mme la Directrice du l'UT 39 du Conseil Régional BFC, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté.

ARTICLE 6 RECOURS

L'organisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès des Agences Routières Départementales de CHAMPAGNOLE (22 Rue Gédéon David BP 28 – 39301 CHAMPAGNOLE), et de SAINT CLAUDE (ZI Plan d'Acier – 39200 SAINT CLAUDE).

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou publication.

Signature de l'arrêté



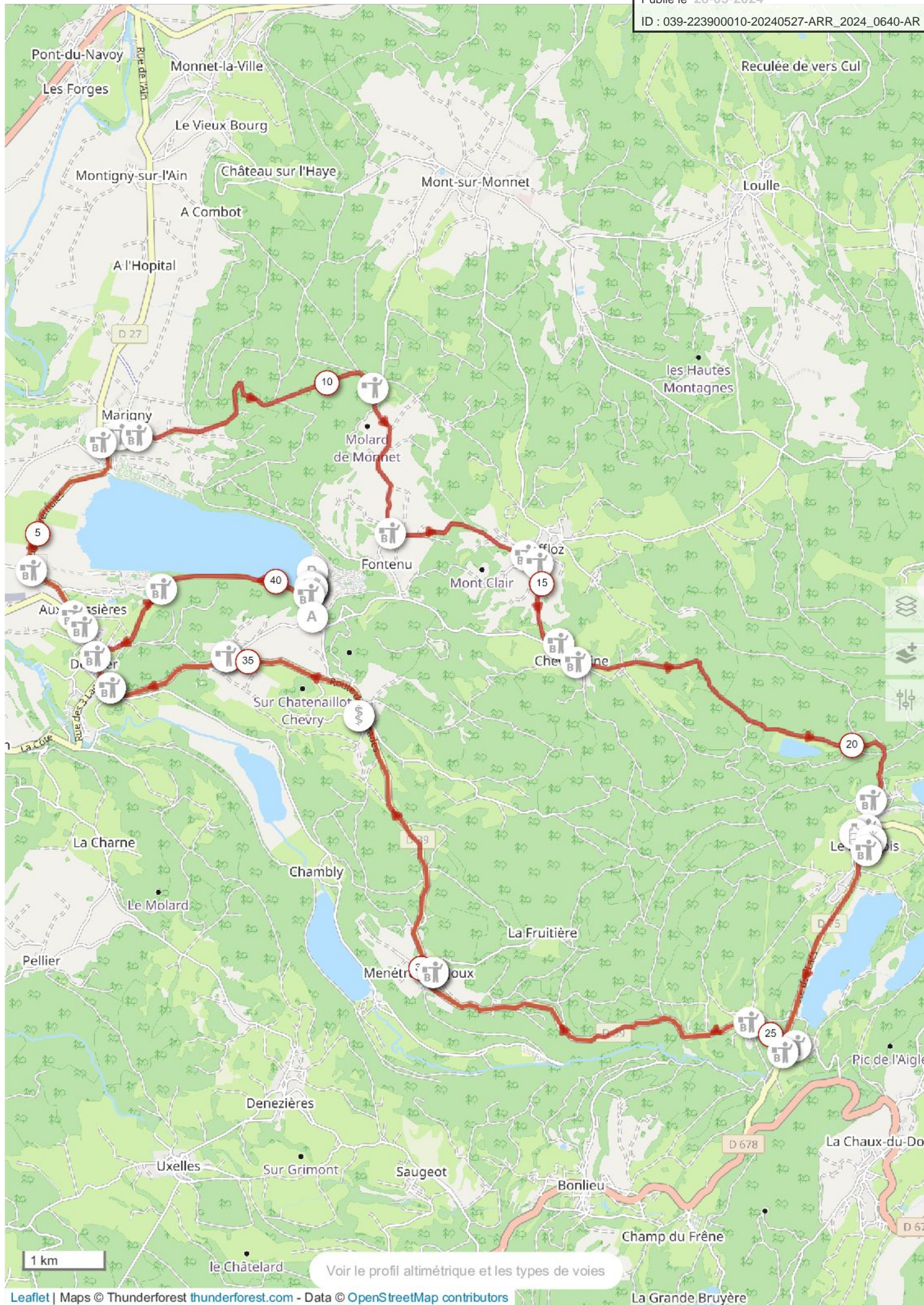
Envoyé en préfecture le 28/05/2024

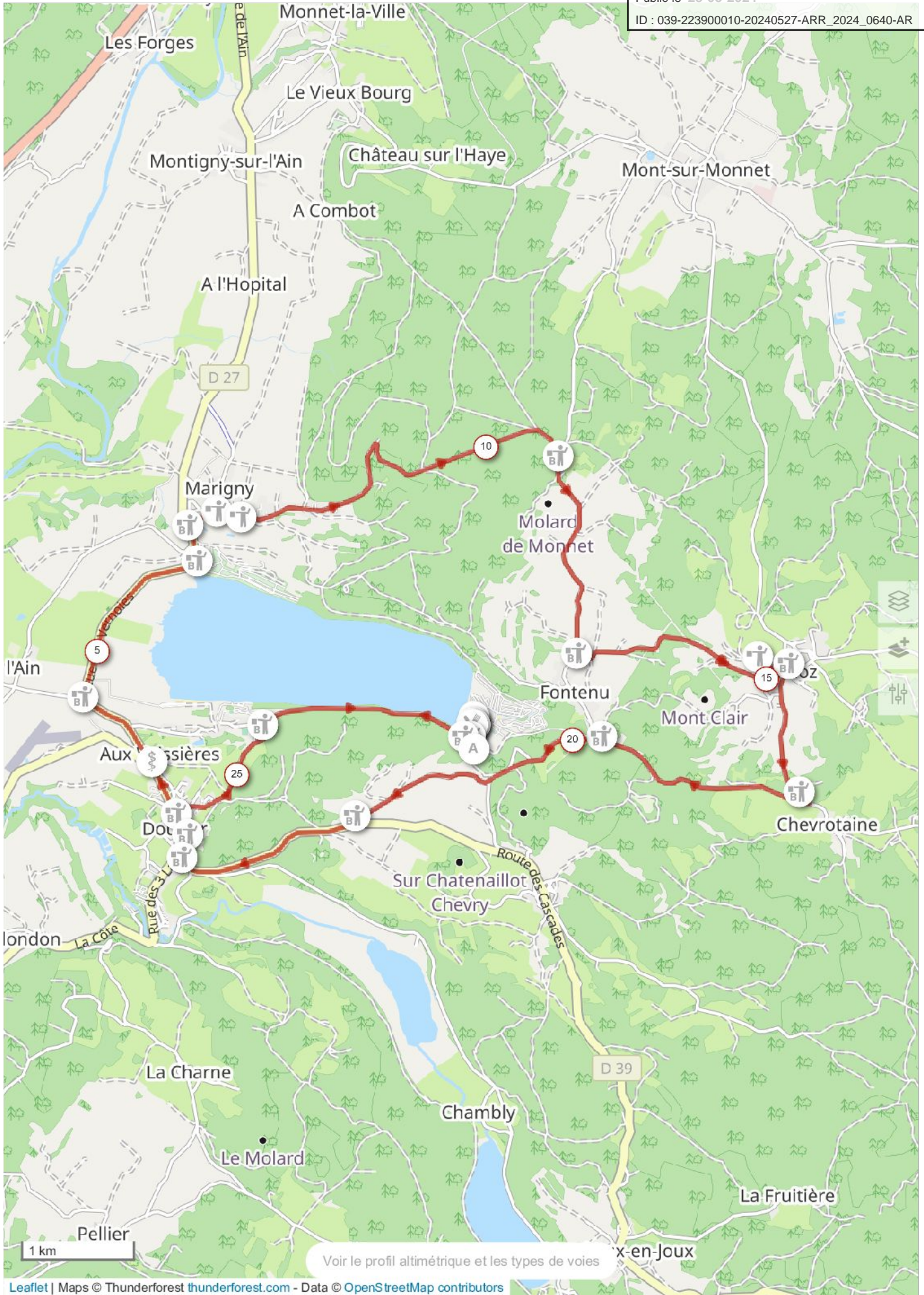
Reçu en préfecture le 28/05/2024

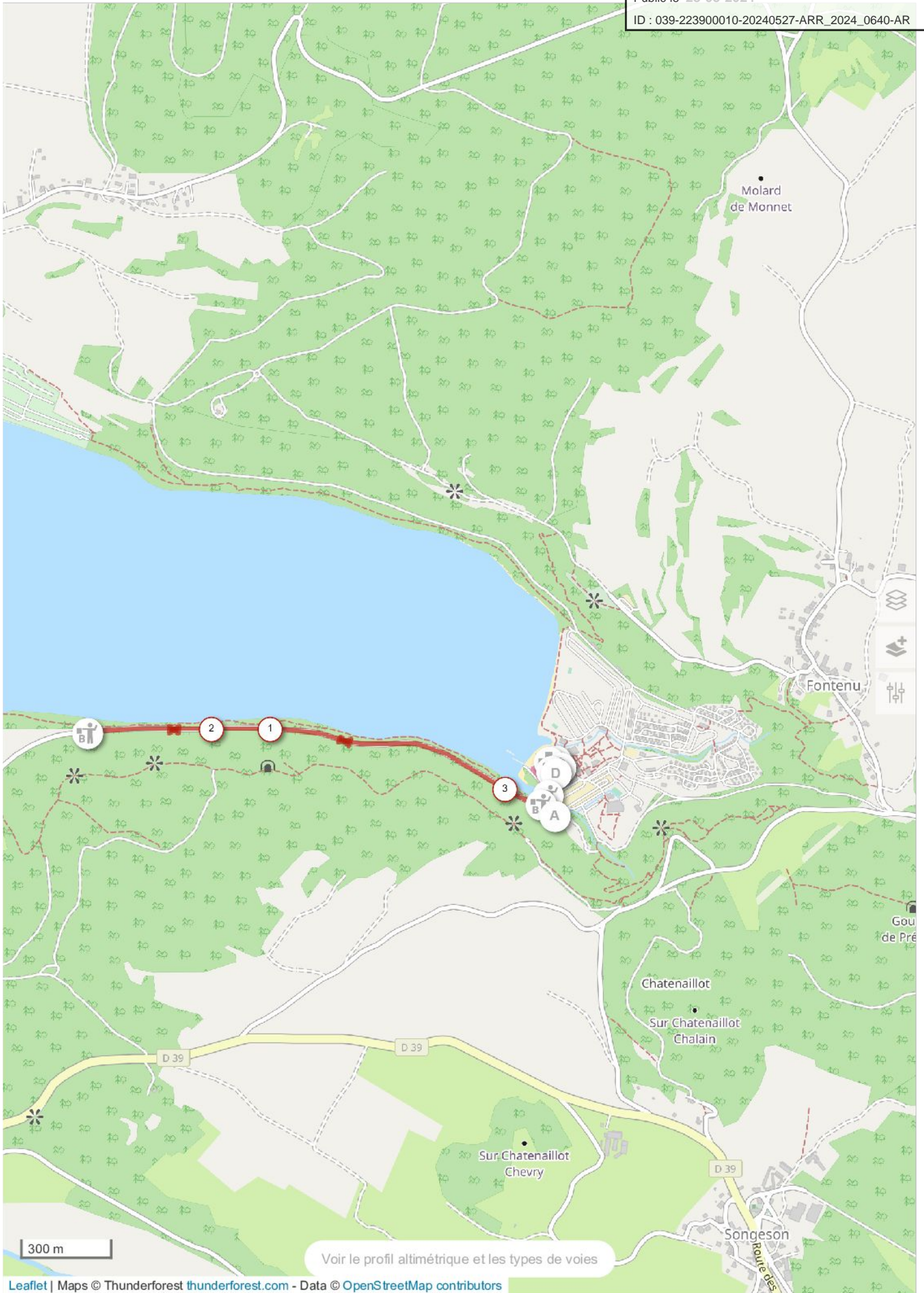
Publié le 28-05-2024



ID : 039-223900010-20240527-ARR_2024_0640-AR







— TRIATHLON —
CHALAIN JURA
2024
 —

Triathlon Chalain Jura 2024

Horaires de passage

Course S - Samedi 8 juin 2024

Départ Domaine de Chalain	Fontenu	15H40	
Route de Chalain	Fontenu	15H40	
Carrefour Route de chalain - D27	Doucier	15H45	Priorité de passage
Carrefour D27-Route des voituriers	Marigny	15H50	
Rue des Tilleuls	Marigny	15H52	
Rue des Vignettes	Marigny	15H54	
Carrefour Rue des vignettes - Route Mont sur Monnet/Fontenu		16H00	Priorité de passage
Carrefour Route de Mont sur Monnet - Rue du champs du puit	Fontenu	16H05	Priorité de passage
Route de Fontenu	Saffloz	16H10	
Carrefour route de Fontenu - D74	Saffloz	17H01	Priorité de passage
Carrefour D74-D90	Chevrotaine	17H05	Priorité de passage
Carrefour D90 - D90e1	Fontenu	17H10	Priorité de passage
Carrefour D90 - D90e2		17H18	
Carrefour D90 - D39		17H20	Priorité de passage
Carrefour D39 - D326	Doucier	17H25	
Carrefour D39 - D27	Doucier	17H26	Priorité de passage
Carrefour D27 - Route de chalain	Doucier	17H27	Priorité de passage
Arrivée Domaine de Chalain	Fontenu	17H30	

Course M - Dimanche 9 juin 2024

Départ Domaine de Chalain	Fontenu		
Route de Chalain	Fontenu	14H50	
Carrefour Route de chalain - D27	Doucier	14H55	Priorité de passage
Carrefour D27-Route des voituriers	Marigny	15H00	
Rue des Tilleuls	Marigny	15H02	
Rue des Vignettes	Marigny	15H04	
Carrefour Rue des vignettes - Route Mont sur Monnet/Fontenu		15H10	Priorité de passage
Carrefour Route de Mont sur Monnet - Rue du champs du puit	Fontenu	15H15	Priorité de passage
Route de Fontenu	Saffloz	15H20	
Carrefour route de Fontenu - D74	Saffloz	15H21	Priorité de passage
Carrefour D74-D90	Chevrotaine	15H22	Priorité de passage
Carrefour D74 - D75	Franois	15H35	Priorité de passage
Carrefour D75 - D39	Ilay - Chaux d	15H40	Priorité de passage
Carrefour D39 - D90e2	Songeson	15H50	Priorité de passage
Carrefour D39 - D90		15H58	Priorité de passage
Carrefour D39 - D326	Doucier	16H00	
Carrefour D39 - D27	Doucier	16H01	Priorité de passage
Carrefour D27 - Route de chalain	Doucier	16H02	Priorité de passage
Arrivée Domaine de Chalain	Fontenu	16H05	

Course jeunes 8-11 ans - Dimanche 9 juin 2024

Route de Chalain entre la barrière et le camping	Fontenu	12H30	Fermeture 20 min maxi
--	---------	-------	-----------------------

Course jeunes 12-15 ans - Dimanche 9 juin 2024

Route de Chalain entre la barrière et le camping	Fontenu	11H00	Fermeture 20 min maxi
--	---------	-------	-----------------------